123711/EU XXV. GP
Eingelangt am 23/11/16

Eurogroupe

Bruxelles, le 18 novembre 2016
(OR. en)

EG 37/16

EUROGROUP 39
ECOFIN 1080
UEM 387

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	16 novembre 2016
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2016) 8010 final
Objet:	AVIS DE LA COMMISSION du 16.11.2016 relatif au projet de plan budgétaire de la Lituanie
Pièce jointe:	C(2016) 8010 final

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2016) 8010 final.

www.parlament.gv.at

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.11.2016
C(2016) 8010 final

AVIS DE LA COMMISSION

du 16.11.2016

relatif au projet de plan budgétaire de la Lituanie

www.parlament.gv.at

AVIS DE LA COMMISSION

du 16.11.2016

relatif au projet de plan budgétaire de la Lituanie

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Le règlement (UE) n° 473/2013 définit des dispositions tendant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires dans la zone euro et à veiller à ce que les budgets nationaux soient cohérents avec les orientations en matière de politiques économiques formulées dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance et du semestre européen pour la coordination des politiques économiques.

2. L'article 6 du règlement (UE) n° 473/2013 prévoit que les États membres soumettent à la Commission et à l'Eurogroupe chaque année, et au plus tard le 15 octobre, un projet de plan budgétaire présentant les principaux aspects de la situation budgétaire des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour l'année suivante.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA LITUANIE

3. Sur la base du projet de plan budgétaire pour 2017 présenté le 17 octobre 2016 par la Lituanie, la Commission a adopté l'avis suivant, conformément à l'article 7 du règlement (UE) n° 473/2013.

4. L'avis de la Commission doit être considéré à la lumière des données économiques et budgétaires les plus récentes. Dans ce contexte, ainsi que l'indiquent la recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, et la communication «Pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro», présentées toutes deux par la Commission, il importe que l'orientation agrégée de la politique budgétaire de la zone euro soit positive et soutienne la reprise en cours, tout en assurant la viabilité à long terme des finances publiques nationales.

5. Le projet de plan budgétaire a été présenté par le gouvernement sortant sur la base de politiques inchangées, compte tenu du processus électoral en cours.

6. La Lituanie est soumise au volet préventif du pacte de stabilité et de croissance et devrait maintenir une situation budgétaire saine qui permette d'atteindre l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), à savoir un déficit structurel de 1 % du PIB. La Lituanie devrait veiller à ce que l'écart par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme soit limité à ce qui a été autorisé au titre de la réforme systémique des retraites en 2016 et 2017.

7. Le scénario macroéconomique qui sous-tend le projet de plan budgétaire semble plausible pour 2016 et 2017. Il prévoit une augmentation de la croissance du PIB réel en 2016, qui devrait atteindre 2,3 %, suivie d'une nouvelle amélioration en 2017, avec un taux de 2,7 %. Le scénario prévoit que la demande intérieure devrait continuer à tirer la croissance, sous l'effet combiné d'une progression substantielle

www.parlament.gv.at

des salaires nominaux et de la poursuite de la croissance de l'emploi. Par rapport au scénario qui sous-tend le programme de stabilité le plus récent, les prévisions de croissance pour 2016 ont été revues à la baisse, de 0,2 point de pourcentage. Cette révision correspond principalement au fléchissement de la croissance du PIB au cours du premier semestre de 2016, qui a résulté d'investissements plus faibles que prévu à cause d'un ralentissement dû à la fin de la période de programmation de l'UE 2007-2013 et au démarrage tardif de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Pour 2017, les prévisions ont été revues à la baisse de 0,5 point de pourcentage, car l'incertitude économique accrue qui résulte du vote sur l'appartenance à l'UE au Royaume-Uni devrait affaiblir tant la demande extérieure que la demande intérieure. Dans l'ensemble, les prévisions macroéconomiques du projet de plan budgétaire, en particulier en ce qui concerne la croissance du PIB réel pour 2016, sont légèrement plus positives que celles de la Commission, qui prévoit respectivement une croissance du PIB réel de 2,0 % et 2,7 % pour 2016 et 2017. Toutefois, si l'on examine la composition de la croissance, les taux de croissance des sources de recettes fiscales sont globalement conformes à ceux figurant dans les prévisions d'automne 2016 de la Commission.

8. La Lituanie satisfait à l'exigence du règlement (UE) n° 473/2013 selon laquelle le projet de plan budgétaire doit se fonder sur des prévisions macroéconomiques approuvées ou produites par un organisme indépendant. Les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire ont été approuvées par l'organisme national de contrôle financier lituanien, qui est chargé de surveiller la politique budgétaire par l'intermédiaire de son service de surveillance de la politique budgétaire. Lorsqu'il a approuvé les prévisions, l'organisme national de contrôle a néanmoins souligné l'incertitude liée à l'évaluation de la phase du cycle économique, qui implique une marge de sécurité lors de la définition d'objectifs structurels. L'organisme national de contrôle financier fonctionne dans un cadre juridique qui garantit son indépendance, et il jouit d'une réputation de longue date en tant qu'organe indépendant du gouvernement.

9. Le projet de plan budgétaire prévoit un déficit public de 0,7 % du PIB en 2016, légèrement inférieur au taux de 0,8 % figurant dans le programme de stabilité le plus récent, malgré le ralentissement marginal du PIB réel. Cette amélioration est due à une exécution du budget meilleure que prévu, l'encaissement de recettes ayant été favorisé par une vigoureuse augmentation des composantes de la croissance du PIB à forte intensité fiscale, telles que l'emploi et les salaires. Pour 2017, le projet de plan budgétaire indique un déficit public de 0,3 % du PIB, qui dépasse de 0,3 % du PIB le niveau prévu dans le programme de stabilité le plus récent. Cette augmentation s'explique par la prise en compte des coûts d'une réforme structurelle adoptée après la présentation du programme de stabilité. Un certain nombre de nouvelles mesures budgétaires discrétionnaires envisagées par le gouvernement sortant, en particulier un relèvement du seuil des revenus non imposables et une augmentation des traitements dans la fonction publique, ne font pas partie du scénario à politiques inchangées.

Le projet de plan budgétaire prévoit une dette publique de 40,9 % du PIB en 2016 et de 42,9 % du PIB en 2017. Les progrès du préfinancement des prochains remboursements d'obligations et un déficit public prévu légèrement plus élevé en 2017 expliquent que le niveau de la dette pour 2017 soit plus élevé que ce qu'indique le programme de stabilité le plus récent. Le niveau de la dette prévu par la

www.parlament.gv.at

Commission est proche de celui indiqué dans le projet de plan budgétaire pour 2016, alors qu'il est supérieur pour 2017, en raison d'un déficit budgétaire prévu plus élevé. Les risques qui pèsent sur les projections en matière de dette s'équilibrent mutuellement.

10. La baisse des taux d'intérêt a conduit à une réduction de la charge d'intérêts, estimée à 0,1 % du PIB en 2016 et 2017 sur la base du projet de plan budgétaire à politiques inchangées par rapport aux prévisions du programme de convergence de 2014, et à environ 0,6 % du PIB par rapport au niveau maximal de 2012. Ces estimations sont conformes aux prévisions d'automne 2016 de la Commission. Une baisse modeste de la charge d'intérêts, en partie favorisée par une réduction des écarts de marché résultant d'une politique budgétaire prudente, n'a eu qu'une incidence marginale sur l'effort structurel primaire.

11. Le projet de plan budgétaire est accompagné d'une demande formelle visant à bénéficier de la flexibilité au titre du volet préventif pour 2017, en vertu de la «position arrêtée d'un commun accord sur la flexibilité dans le pacte de stabilité et de croissance», approuvée par le Conseil ECOFIN en février 2016, compte tenu de la mise en œuvre prévue de réformes structurelles ambitieuses en ce qui concerne le marché du travail et les retraites, qui auront une incidence positive sur la viabilité à long terme des finances publiques (demande portant sur 0,6 % du PIB). Sur la base des prévisions d'automne 2016 de la Commission, il semble que la Lituanie dispose d'une marge budgétaire suffisante pour bénéficier d'un écart temporaire. L'évaluation complète de la possible éligibilité de la Lituanie à la flexibilité peut être prise en compte dans le cadre du cycle normal du semestre européen, dans le contexte de l'évaluation du programme de stabilité pour 2017.

12. Le projet de plan budgétaire pour 2017 comprend seulement les mesures discrétionnaires en matière de recettes et de dépenses qui ont été adoptées avant sa présentation. Ces mesures ont pour effet net d'accroître le déficit public d'environ 0,2 % du PIB en termes nominaux. Les coûts de la réforme structurelle approuvée par le législateur en ce qui concerne le marché du travail et les retraites ne sont que partiellement compensés par les augmentations d'impôts pluriannuelles adoptées et par les recettes attendues d'un ensemble de mesures destinées à assurer le respect des obligations fiscales.

La plupart des mesures comprises dans le projet de plan budgétaire ont été prises en compte dans les prévisions d'automne 2016 de la Commission. Selon lesdites prévisions, en 2017, le déficit public devrait être supérieur de 0,5 % du PIB à celui indiqué dans le projet de plan budgétaire. La différence s'explique principalement par l'incidence des mesures budgétaires discrétionnaires prévues par le gouvernement sortant mais qui n'ont pas été incluses dans le projet de plan budgétaire, notamment le relèvement du seuil des revenus non imposables et l'augmentation des traitements dans la fonction publique. Selon la Commission, la situation des finances publiques pourrait être meilleure que prévu, compte tenu des perspectives de croissance vigoureuse des sources de recettes fiscales, mais seulement si la croissance des dépenses est maîtrisée après le cycle électoral de 2016.

13. En 2016, la Lituanie peut se permettre un écart temporaire de 0,1 % du PIB par rapport à la trajectoire d'ajustement requise pour atteindre l'objectif à moyen terme au titre de la clause pour réforme des retraites. Selon le projet de plan budgétaire, le

www.parlament.gv.at

solde structurel (recalculé) devrait se détériorer en 2016 de 0,5 % du PIB, ce qui est légèrement moins que le niveau de détérioration autorisé de 0,7 % du PIB. Le taux de croissance des dépenses publiques, hors mesures discrétionnaires en matière de recettes, ne devrait pas dépasser en 2016 le critère des dépenses applicable (4,1 %). Par conséquent, l'évaluation globale du projet de plan budgétaire (recalculé) semble indiquer que les dispositions du pacte de stabilité et de croissance sont respectées en 2016. La conclusion selon laquelle la Lituanie se conforme aux dispositions du pacte de stabilité et de croissance en 2016 est confirmée par les prévisions d'automne 2016 de la Commission.

Pour 2017, les prévisions (recalculées) du projet de plan budgétaire indiquent que tant le déficit structurel que le critère des dépenses devraient se conformer aux exigences du pacte de stabilité et de croissance. Selon les prévisions d'automne 2016 de la Commission, le solde structurel devrait se détériorer de 0,4 % du PIB et passer à -1,4 % en 2017, s'écartant ainsi de 0,3 % du PIB de l'ajustement requis de -0,2 % du PIB, ce qui indique un risque de dérapage. En 2017, la croissance nette des dépenses devrait dépasser le critère applicable, ce qui entraîne un risque de dérapage important (écart de 0,8 % du PIB). Il convient donc de procéder à une évaluation globale. En 2017, le solde structurel est positivement influencé par des recettes exceptionnelles temporaires (0,3 % du PIB), qui traduisent pour l'essentiel une forte croissance des salaires. En outre, l'accroissement de l'investissement public augmente l'effort indiqué par le solde structurel. Le critère des dépenses est donc un meilleur indicateur de la position budgétaire sous-jacente. Par conséquent, sur la base des prévisions d'automne 2016 de la Commission, l'évaluation globale indique un risque d'écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement en direction de l'OMT en 2017.

14. D'une manière générale, la Commission est d'avis que le projet de plan budgétaire de la Lituanie, qui est actuellement soumise au volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, présente un risque de non-conformité avec les dispositions dudit pacte. Selon les prévisions d'automne 2016 de la Commission, un écart significatif par rapport à l'OMT devrait se produire en 2017. La Commission continuera à suivre de près le respect par la Lituanie des obligations qui incombent à celle-ci au titre du pacte de stabilité et de croissance, en lien notamment avec l'évaluation du prochain programme de stabilité. Dans le cadre de l'évaluation globale de l'existence éventuelle d'un écart par rapport à la trajectoire d'ajustement devant conduire à la réalisation de l'OMT en 2017, la Commission tiendra compte des considérations qui précèdent sur la possible éligibilité de la Lituanie à la flexibilité offerte par le pacte de stabilité et de croissance. Une attention particulière sera portée aux progrès réellement accomplis dans le cadre du programme de réforme structurelle, en tenant compte des recommandations par pays adoptées par le Conseil le 12 juillet 2016. Conformément à la communication de la Commission intitulée «Pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro», la Commission invite les autorités lituaniennes à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de la procédure budgétaire nationale afin d'assurer la conformité du budget 2017 avec le pacte de stabilité et de croissance.

www.parlament.gv.at

Les autorités sont invitées à présenter à la Commission et à l'Eurogroupe un projet de plan budgétaire actualisé dès qu'un nouveau gouvernement sera en place et en principe au moins un mois avant la date prévue pour l'adoption du projet de loi de finances par le parlement national.

Fait à Bruxelles, le 16.11.2016

Par la Commission
Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission

www.parlament.gv.at